

Lettres québécoises
La revue de l'actualité littéraire



Biographie
Le retour du sujet-roi

Francine Bordeleau

Number 105, Spring 2002

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/37316ac>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Productions Valmont

ISSN

0382-084X (print)

1923-239X (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this article

Bordeleau, F. (2002). Biographie : le retour du sujet-roi. *Lettres québécoises*, (105), 13-16.

Biographie : le retour du sujet-roi

La biographie se porte bien. Très bien même. À telle enseigne que le genre ne cesse de se métamorphoser depuis quinze ou vingt ans et que le Québec commence à compter un nombre conséquent de « grandes » biographies. Qu'est-ce qui, dans ces récits de vie, fait courir les foules ?

DOSSIER
Francine Bordeleau

EST-CE ILLUSION ? EN TOUT CAS, AU QUÉBEC, au cours des dernières années, le genre biographique semble avoir connu une nette effervescence. Juste à l'automne 2001 se sont par exemple démarqués *L'espoir et le cbagrin* (Boréal), troisième et avant-dernier tome de la « saga » biographique que Pierre Godin consacre à René Lévesque ; *Le volontaire* (Fides), second tome du triptyque *Olivar Asselin et son temps* entrepris par Hélène Pelletier-Baillargeon ; *Le cyclope et l'oiseau* (Leméac), un ouvrage du critique d'art René Viau sur le peintre Jean Dallaire ; *Le croisé* (Québec Amérique), premier tome de la biographie de Jacques Parizeau signée par Pierre Duchesne ; *Le grand dérangement* (Éditions de l'Homme), de Michel Vastel, consacré à Bernard Landry...

À l'automne 2001, encore, une autre biographie, sur le légiste Wilfrid Derome — pionnier québécois, mort en 1931, de la médecine légale et des sciences judiciaires —, causait des remous. Au grand dam de l'auteur Jacques Côté, professeur de littérature au cégep de Sainte-Foy. L'ouvrage litigieux offrait la particularité piquante de n'avoir pas encore été publié. Et de n'être pas terminé, même. Mais M. Côté avait concouru pour la première édition du prix Boréal-*La Presse* et gagné la mise, soit une bourse de 30 000 \$ décernée à un projet biographique permettant de découvrir un pionnier ; le projet lauréat est bien sûr publié au Boréal (en 2003, dans le cas de Côté). Du coup, un éditeur concurrent accusait la maison d'user de moyens déloyaux pour attirer les biographes et de s'associer indûment avec un média, ce qui contreviendrait aux règles d'éthique de l'Association nationale des éditeurs de livres (ANEL).

Côté déplore cette polémique, même si elle fut brève. « Les écrivains travaillent à des projets pendant des années sans être rémunérés. Il y a maintenant un prix. L'initiative devrait être saluée, et imitée par d'autres éditeurs. »

Le prix Boréal-*La Presse*, auquel 27 personnes ont soumis un dossier comportant une description exhaustive de leur projet et un chapitre déjà écrit, atteste manifestement la popularité de la biographie. Dans cette foulée s'inscrivent l'instauration de la collection « Les grandes figures » de XYZ éditeur, constituée de brefs ouvrages plutôt destinés à une clientèle scolaire mais aussi adulte, et la toute récente création, chez Fides, de la très belle collection « Grandes figures, grandes signatures » qui publie en traduction, grâce à un accord avec Lipper Publications et Viking Penguin, des ouvrages sur Mao Zedong, Proust, Joyce, Mozart...

Raconter une histoire

Nécessairement voyeur, le lecteur de biographies — et même celui de biographies « sérieuses » ?

Sans doute. Mais en même temps, la biographie constitue souvent une des rares façons d'entrer dans la complexité d'une société. Par l'entremise d'un individu qui fut mêlé aux événements, les gens se construisent un savoir accessible car des choses qui autrement resteraient trop abstraites deviennent sensibles,

dit Denis Saint-Jacques, professeur rattaché au Centre de recherche en littérature québécoise (CRELIQ) de l'Université Laval. Hélène Pelletier-Baillargeon expliquera ainsi les bons tirages de sa biographie d'Olivar Asselin — l'homme n'étant pas si connu du public, on peut parler d'un succès — par le fait que « les Québécois sont heureux de redécouvrir l'Histoire du début du xx^e siècle avec un guide aussi attachant ».

Spécialiste de la littérature de grande consommation, M. Saint-Jacques note que les raisons du succès des biographies empruntent à celles du best-seller. « Règle générale, le best-seller est une saga extrêmement documentée, aux personnages forts et aux multiples rebondissements : tous éléments qui caractérisent la biographie. » Le best-seller prend le format d'une « brique ». Il en est de même de la biographie. « Les grandes sagas semblent à la mode. Une biographie de 250-300 pages ne serait pas prise au sérieux », observe d'ailleurs Pierre Godin.

Le succès d'une biographie tient évidemment pour beaucoup à la notoriété du personnage : René Lévesque se vend mieux que Jean Dallaire ou que Jacques Parizeau. « Personnage hollywoodien, théâtral, Parizeau n'est cependant pas un héros à la Lévesque. Les gens le respectent, et s'en méfient », dit son biographe Pierre Duchesne. Hors le milieu judiciaire, Wilfrid Derome, lui, n'est guère connu. Mais il fut mêlé à des procès célèbres, comme celui de la marâtre de notre Aurore nationale, et Edgar Hoover, inamovible patron du FBI, vint même le consulter, rappelle Jacques Côté. Voilà sûrement des éléments sur lesquels s'appuiera la mise en marché du livre.

« La biographie est un récit », concède en outre François Ricard, professeur de littérature à l'Université McGill et auteur de *Gabrielle Roy. Une vie* (Boréal, 1996). Les lecteurs veulent du reste se faire raconter une histoire, et pour cette histoire le biographe aura effectué des choix similaires



à ceux du romancier en matière de style, de narration, de structure, etc. « Nous travaillons avec un cadre et des faits historiques, mais créons en quelque sorte un personnage. Aussi, l'écriture du roman et celle de la



René Lévesque

biographie se ressemblent un peu », dit Jacques Côté. À cet égard, René Viau sera allé assez loin puisque *Le cyclope et l'oiseau* utilise parfois le je du monologue intérieur, un procédé typiquement romanesque. « Chez Dallaire, mort prématurément à l'âge de 49 ans, l'alcool joue un rôle déterminant. Je voulais donc que le livre expose le délire alcoolique du peintre et se déroule à la manière de la chronique d'une autodestruction. D'où ce je », explique M. Viau.

De fait, peu de biographes nieront la part de création inhérente à leur travail. Elle en constitue même l'un des aspects exaltants. « Il faut aller au delà de la simple relation des faits pour s'adonner à un travail de composition », estime ainsi M. Ricard.

Ce dernier avait à l'origine pensé à « un récit qui aurait une forme inattendue. Finalement, j'ai constaté que le personnage de Gabrielle Roy demandait un récit linéaire ». Hélène Pelletier-Baillargeon aura quant à elle joué de sa formation littéraire pour donner chair à l'ironique journaliste pamphlétaire Olivar Asselin, et pour suppléer aux maigres informations sur l'enfance. « Les sources directes sur cette période sont moins nombreuses. Mais je peux utiliser les histoires régionales, les monographies de paroisses [celles, en l'occurrence, de Charlevoix et du village de Saint-Hilarion] », dit M^{me} Pelletier-Baillargeon. Et recréer. Par exemple, camper d'entrée un Saint-Hilarion « [f]igé par le froid » en ce dimanche 8 novembre 1874, quand naît Asselin, et évoquer les paysages qui rendront vivante cette matière documentaire.

« La biographie consiste en la fragmentation, puis en la reconstitution d'une figure historique : démarche intéressante, mais également plus troublante pour ceux qui sont à la recherche de la vérité. Tout réside alors dans le pacte de lecture », insiste Robert Dion.

L'hybridité du genre

La démarche peut être considérée comme troublante, et même douteuse. Puisque la biographie raconte une « histoire » dont on connaît déjà la fin, son objet risque d'être présenté comme un individu prédestiné, dont les moindres gestes préfigurent de l'œuvre ou de la grandeur futures. Or, toute existence est au contraire tributaire d'aléas, comporte son lot de passages à vide et sa part d'immobilisme. Le biographe écrit en outre en utilisant les stratégies narratives du roman — dialogues, mises en scène, reconstitutions documentées mais néanmoins imaginaires, etc. —, en visant à montrer l'histoire de l'intérieur. Comme s'il y était, alors qu'il n'y était pas.

Aussi, la biographie, prisée des lecteurs pour de nobles — la connaissance historique — et de moins bonnes — la quête des petits secrets sordides — raisons, aura mis un certain temps à s'imposer comme genre sérieux auprès des universitaires. Contrairement à ce qu'on pourrait croire, les historiens n'appartiennent pas aux plus réfractaires : est ainsi en cours, depuis 1966, le *Dictionnaire biographique du Canada*, très important projet bilingue dont le volet francophone est actuellement dirigé par Réal Bélanger, du Département d'histoire de l'Université Laval. En cette même université, Donald Fyson, professeur et responsable du Comité des archives de l'Institut d'histoire de l'Amérique française (IHAF), s'enthousiasme pour la « prosopographie », ou biographie collective. « Je travaille par exemple aux

biographies des juges de paix du début du xx^e siècle au Canada. Partant de là, nous pouvons notamment tirer des conclusions sur la nature du pouvoir ou sur la présence des francophones dans les structures », explique-t-il.

« Dans le milieu des études littéraires, la biographie a plus ou moins bonne presse, note par contre François Ricard. Mais les attitudes changent, le milieu est beaucoup moins intolérant qu'il ne l'était. » À la résistance des uns, à l'intérêt des autres préside peut-être une même raison : le fait que si « la biographie ne peut expliquer l'œuvre, elle visite le vestibule, les environs de l'œuvre », dit encore M. Ricard.

Après avoir été longtemps refoulé au purgatoire — ou décrété décédé, c'est selon —, le *sujet* (l'*ego*) a repris du galon dans les années quatre-vingt, à la belle époque, ce n'est pas un hasard, des *reaganomics*, les années Reagan du « tout-à-l'individu ». C'est dans cette foulée que les sciences humaines ont réhabilité la biographie comme mode de connaissance historique. Mais cette réhabilitation n'a toujours pas réglé une question qui demeure centrale : celle de la vérité.

Certains auteurs la résolvent en poussant au plus loin le principe que l'authenticité pure est impossible, que l'essence d'un être demeure inconnaissable et ne se restitue jamais que par l'imagination. D'où l'éclatement du genre biographique, justifié par l'idée que

tout savoir risque de fictionnaliser son objet, [dit Robert Dion]. On aura ainsi des biographies postmodernes fortement marquées par leur hybridation avec le roman, où la prétention à l'exactitude des faits n'est pas très importante, où il s'agit plutôt d'atteindre à une sorte de vérité existentielle.



Gabrielle Roy

Biographie fictive, donc...

D'autres auteurs, s'ils sont conscients que la biographie est toujours interprétation d'un personnage et d'une époque, auront une démarche plus historienne. « On approche le passé avec les préoccupations du présent, hier nous intéresse en ce qu'il éclaire aujourd'hui. Il importe donc de ne pas faire d'anachronismes, de comprendre le passé de l'intérieur », souligne ainsi M^{me} Pelletier-Baillargeon.

Démarche historienne et littéraire que celle d'un François Ricard, ou que celle d'un Marcel Olscamp remontant, dans *Le fils du notaire. Jacques Ferron 1921-1949* (Fides, 1997), à la « genèse intellectuelle d'un écrivain ». « Ce qui m'intéresse avant tout, c'est l'œuvre. Aussi, quand j'ai eu terminé mon livre, je n'étais même pas sûr d'avoir fait une biographie », raconte Marcel Olscamp, professeur de littérature à l'Université d'Ottawa. Fort bien. Mais ce n'est justement qu'à compter de 1949 que « Ferron coïncide avec lui-même », qu'il « devient littérairement Jacques Ferron ». Point d'œuvre ferronienne avant 1949, année qui clôt ce premier tome consacré au « Ferron social et littéraire ».

L'histoire très personnelle de ce médecin-écrivain engagé en politique, les affaires de famille m'intéressaient moins. Mon point de départ, c'étaient les souvenirs de Ferron, tels qu'il les a écrits, car il s'est abondamment servi de sa propre existence comme d'un matériel fictionnel. Ma démarche consistait en un va-et-vient entre l'œuvre et la personne.

L'histoire de famille prend au contraire un tour capital dans la biographie de Jean Dallaire. « Le rapport des enfants avec leur père a été comme un matériau », dit René Viau. Pendant que *Le fils du notaire* s'apparente davantage à l'essai littéraire — ou à « l'essai à caractère biographique », souligne Olscamp —, l'hybridité du *Cyclope et l'oiseau* est encore plus

grande puisque Viau, s'il pose évidemment son regard de critique d'art sur l'œuvre de Dallaire, a composé son livre en étant persuadé que « la fiction peut être une façon d'explorer la réalité psychologique du personnage » et en s'attachant considérablement à la vie privée.

Vie privée c. vie publique

Est-ce rigorisme de tartuffe ? En tout cas, les incursions des biographes dans la vie privée de personnages publics en offusquent d'aucuns. C'est ainsi qu'en 1997 Pierre Godin se faisait reprocher d'avoir publié des lettres de notre ancien premier ministre à Corinne Côté dans *René Lévesque, héros malgré lui (1960-1976)*.

Vie privée et vie publique se répondent l'une l'autre, et on ne peut dresser un portrait de René Lévesque sans parler de ses rapports amoureux et de sa fille naturelle. Par ailleurs, montrer un Lévesque amoureux humanise le politicien,

rétorque M. Godin.

Lui qui publiait une biographie de Daniel Johnson en 1980¹ constate aussi que les lecteurs ont amené les biographes à modifier leur approche.

Est-ce l'influence du star-system ? En tout cas, les biographies actuelles se centrent à la fois sur l'œuvre — dans l'acception large du terme — et sur la vie privée, elles mettent davantage l'accent sur l'individu, parce que c'est le vœu des lecteurs eux-mêmes. Auparavant, les biographes s'en tenaient plus strictement au politique, ou à l'idéologique. Mais les mœurs changent, et les faits rapportés par la biographie suivent le mouvement.

Au Québec, la vie personnelle des politiciens fut longtemps protégée grâce à une *omertà* tacite qu'à l'évidence les biographies récentes bafouent. Le Lévesque de Godin est grand coureur de jupons, Michel Vastel peint Bernard Landry en veuf éploré et en grand-père chaleureux, Pierre Duchesne rapporte la liaison (extraconjugale) de Jacques Parizeau avec Carole de Vault en 1970...

J'ai écrit une biographie politique, mon angle est la vie publique de Parizeau, et les tiers sont évoqués dans le cadre du rôle public qu'ils ont joué. Dans cette perspective, je ne peux passer outre la liaison avec Carole de Vault, qui était reliée au FLQ et informatrice de police alors que Parizeau était le numéro deux du Parti québécois, précise M. Dufresne.

« L'engouement pour la biographie se nourrit de deux phénomènes : la fascination à l'égard des stars, des gens célèbres en général, et un voyeurisme pour tout ce qui touche la vie quotidienne », dit Robert Dion. Exemple extrême : celui de *Celine*, de Georges-Hébert Germain (Libre Expression, 1997), « biographie » — ou plutôt portrait — autorisée grâce à laquelle les lecteurs ont pu pénétrer l'intimité de leur star.

La biographie autorisée, qui implique que le personnage lui-même ou ses proches ont revu le manuscrit avant publication, est en général peu prisée : elle laisse craindre, à juste titre, un traitement par trop flagorneur, voire hagiographique. « La personne donnera accès à des documents privés, qui ne sont pas dans le public. Mais son but est d'imposer une image flatteuse d'elle-même », dit Denis Saint-Jacques. « Ce n'est pas honnête pour le public, insiste pour sa part Pierre Godin. Quant au biographe, il abdique alors une très précieuse liberté d'expression. Si elle concerne des politiciens, la biographie autorisée revient ni plus ni moins à réécrire l'Histoire. »



François Ricard

Pour un biographe, les familles sont de précieuses sources d'information : elles permettent de situer le personnage dans son contexte intime, d'obtenir des renseignements sur l'enfance, d'avoir accès à des documents inédits. De là à ce qu'en échange elles veuillent exercer un droit de regard... Et de là à ce qu'en retour le biographe le leur accorde... Afin d'éviter cet écueil, « il est impératif d'établir des liens de confiance, d'avancer démasqué », dit Marcel Olscamp. Même lorsqu'on traite d'un sujet en apparence aussi peu litigieux que Jacques Ferron. Jacques, Madeleine et Marcelle Ferron formaient une fratrie de créateurs : ces rapports intéressaient Olscamp, mais provoquaient également des tensions chez les personnes concernées. Comme quoi toute entreprise biographique renvoie à l'intimité, à la vie privée, quel que soit l'angle — littéraire, politique, artistique... — privilégié.

Le journaliste (à Radio-Canada) Pierre Duchesne, soupçonné d'avoir écrit une biographie autorisée, s'est défendu haut et fort. La question se pose en effet avec acuité lorsque le « biographié » est encore vivant.

Jacques Parizeau m'a donné un libre accès à ses archives personnelles, sans jamais exercer de contrôle sur ce que j'écrivais. De même, il n'a pas lu le manuscrit avant publication : c'est l'entente que nous avons établie au départ, et il n'a jamais tenté de revenir là-dessus. Je me suis enfin assuré de publier chez un éditeur qui n'entretenait aucun lien avec M. Parizeau ou son entourage, spécifie M. Duchesne.

Retour aux sources

Pierre Duchesne détaille la méthodologie conduisant à une biographie non autorisée : une cinquantaine de rencontres avec l'ex-premier ministre, pour un total de 150 heures d'entrevues, qui furent toutes terminées avant la publication du premier tome ; des entrevues avec 115 personnes d'horizons divers, dont des adversaires politiques ; la consultation des archives des médias et de 155 boîtes d'archives personnelles... « Parizeau est un personnage hors norme, et un des personnages forts de l'Histoire du Québec. Il m'apparaissait important de revenir sur son héritage politique et économique », résume Duchesne.

Il n'empêche que la biographie d'une personnalité encore vivante — et *a fortiori* d'un politicien — ne fait pas l'unanimité. « Les sources [documentaires] ne sont pas là et les gens risquent de s'autocensurer, de nous raconter de belles histoires », dit Pierre Godin. « On ne peut pas connaître la signification totale de l'existence de quelqu'un tant qu'il n'est pas mort. De plus, mesurer le rôle réel d'une personne dans sa société nécessite une certaine distance », ajoute François Ricard.

Le biographe de Gabrielle Roy convient toutefois que, si on attend trop longtemps après la mort de la personne, on se prive d'une source importante de renseignements : les témoignages oraux des contemporains, par exemple. Ainsi, un Marcel Olscamp a entrepris son travail juste à temps, car bientôt on ne pourra plus recueillir d'informations orales sur Ferron.

Il reste que les biographies sont de plus en plus écrites « à chaud ».

Les pressions d'un public friand de biographies ne sont pas étrangères à ce phénomène, [croit Denis Saint-Jacques]. Pour l'industrie du livre il est très commode, aussi, de pouvoir exploiter le moment immédiat de la mort de quelqu'un. On peut s'interroger, encore, sur les raisons qui motivent la biographie d'une



Marcel Olscamp

personnalité politique encore en exercice. Le livre aura en tout cas comme effet, c'est certain, d'humaniser les personnes au pouvoir, et même de les rendre sympathiques.



Jacques Ferron

René Viau et son éditeur Leméac souhaitaient que la parution du *Cyclope et l'oiseau* coïncide avec l'exposition Dallaire, qui a eu lieu au Musée du Québec en 1999. Pierre Godin assure pour sa part que *L'espoir et le chagrin* devait sortir en 1999 ou 2000, et non à l'occasion des célébrations du 25^e anniversaire de l'arrivée au pouvoir du Parti québécois. Même chose pour *Le croisé*. « La biographie exige un travail plutôt lourd », dit M. Saint-Jacques, et est donc soumise à une foule d'aléas.

La contrainte principale réside dans l'ampleur de la recherche.

La biographie de Wilfrid Derome exige un travail colossal de collecte et de tri d'information, [dit Jacques Côté]. Les archives qui le concernent sont dispersées un peu partout : dans les dossiers du procureur général, dans les procès-verbaux des hôpitaux... Ces piles de documents donnent le vertige.

À travers Derome, lié de près à l'histoire criminelle québécoise du début du x^e siècle, Côté entend démontrer notamment que notre campagne était un lieu « de dépravation » : le premier article du légiste porte ainsi sur deux cas d'autocastration. Qu'il s'agisse d'Olivar Asselin, des Dallaire, Ferron, Lévesque, Parizeau, Roy et bientôt Derome, ces personnages font l'objet de biographies parce qu'ils sont considérés, par leurs biographes, comme significatifs pour la société québécoise, comme des individus dont l'œuvre a participé de l'aventure du Québec. Et ce sont donc des années de recherche — plus de dix ans dans le cas d'Hélène Pelletier-Baillargeon — passées à interroger documents et personnes afin de restituer, avec autant de véracité que faire se peut, les tenants et aboutissants de cette œuvre.

Le biographe et le législateur

Car souci de véracité il y a en effet, et les preuves de ce souci sont manifestes, se reconnaissant à l'avant-propos qui précise les sources consultées, aux annexes qui contiennent la liste des personnes interrogées ou reproduisent des lettres, à la bibliographie, à l'abondance de notes infrapaginales renvoyant par exemple à une conversation avec X ou Y... « Tout cela finit par former une sorte de sous-texte », remarque Robert Dion.

« Toutes les affirmations doivent être fondées sur la documentation. Si j'affirme une chose, je dois pouvoir montrer des sources, ce sont les règles de la biographie », dit Pierre Godin. De fait, le biographe ne peut alléguer n'importe quoi. Il est ainsi lié par les articles du Code civil qui garantissent le droit à la vie privée et le respect de la réputation. Et ses allégations, si elles sont préjudiciables — car nul n'intentera une poursuite pour hagiographie fallacieuse ! — à la personne « biographiée », à sa famille ou à des tiers, doivent donc s'appuyer sur des sources.

Et l'accès aux sources est réglementé, de façon assez complexe du reste. Par exemple, dans le cas des organismes publics² définis comme tels par la Loi sur les archives, l'accès aux documents qui contiennent des renseignements nominatifs et qui sont considérés comme publics, mais cette fois au sens de la Loi sur l'accès aux documents des organismes publics et sur la protection des renseignements personnels, ne sont accessibles que 150 ans après leur production. « En clair, cela signifie que tous les dossiers du procureur général du Québec postérieurs à 1850 sont fermés. Par contre, les

documents judiciaires proprement dits ne sont pas couverts par les lois, donc les archives judiciaires sont pleinement ouvertes », dit Donald Fyson.

Pourquoi faire simple quand on peut faire compliqué ? Les archives privées détenues par un organisme public ou privé sont accessibles à compter de 100 ans après la production du document, ou de 30 ans après la mort de la personne concernée. En ce qui a trait aux archives privées intervient également la volonté du donateur : s'il le veut, ses archives seront immédiatement versées dans le domaine public.

Pour les biographes comme pour les historiens, l'accès aux archives est crucial. Et, pour l'heure, le nœud d'un véritable embrouillamini législatif. Un processus de révision, avec commission(s) parlementaire(s) à la clef, est donc enclenché depuis quelques années. Si Denis Vaugeois, président de l'ANEL, prône une accessibilité quasi totale, l'Association des archivistes du Québec (AAQ) se montre plus circonspecte.

Les archives sont souvent des documents donnés par une personne, et celle-ci ne veut pas forcément que ses archives se retrouvent tout de suite dans le domaine public. Une accessibilité totale peut engendrer un effet pervers grave, soit inciter plutôt les gens à conserver leurs archives,

souligne Diane Baillargeon, responsable du Comité des affaires professionnelles de l'AAQ.

Les archivistes, qui jouent en quelque sorte le rôle de « médiateurs entre donateurs et utilisateurs d'archives », plaident pour « un équilibre entre le droit du public à l'information, le droit à la connaissance de l'Histoire et le droit à l'oubli [le droit qu'ont les personnes de se faire oublier] », ajoute M^{me} Baillargeon. Un équilibre qui, loin d'être atteint, serait d'autant plus menacé que le Code civil consacre désormais le droit à la réputation, et en fait un droit imprescriptible (sans limite de temps) qui se transmet aux héritiers. L'héritier d'une personne pourrait donc poursuivre l'auteur d'un livre qui révèle des informations considérées comme n'étant pas d'ordre public.

Dans le contexte actuel, le terme héritiers est vague : inclut-il les descendants ? Par ailleurs, le droit à la réputation est-il transmissible de génération en génération ? Ces questions rendent un peu incertain l'accès au passé. Il faut baliser le droit à la vie privée avec l'accès, pour une société, à la mémoire,

dit Donald Fyson. En ce qui concerne les archives, l'inaccessibilité devrait être une exception appliquée seulement aux renseignements nominatifs, estiment archivistes et historiens.

Est-ce parce qu'ils ont joué de prudence ou fait montre de rigueur ? En tout cas, nos biographes, jusqu'à maintenant, n'ont pas vraiment eu maille à partir avec les tribunaux pour des questions relatives au respect de la vie privée et de la réputation. « Il faut d'ailleurs aller loin pour être accusé d'atteinte à la réputation », croit Pierre Godin. Mais comme le dit Denis Saint-Jacques, « la biographie québécoise commence seulement à se développer ». Et on peut se demander si l'élite politique, maintenant qu'elle semble attirer les biographes, n'aura pas le réflexe de se protéger, par exemple en resserrant les contraintes législatives au lieu de les alléger.



Pierre Godin

1. D'abord publié aux Éditions de l'Homme, *Daniel Johnson* a été réédité au Boreal en 1991.
2. Soit les ministères, les centres hospitaliers, les autres hôpitaux conventionnés, les établissements d'enseignement subventionnés, etc.